

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil Amelot, Plailly, Ermenonville etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S-&-M)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

28 *Février* — Le cardinal Richard, archevêque de Paris et le cardinal Langénieux archevêque de Reims, sont reçus par le pape.

— Arrivée à Rome de la mission anglaise envoyée pour le Jubilé du pape Léon XIII.

1^{er} *Mars*. — On signale de nombreuses inondations en Espagne.

— Arrivée à Bordeaux des restes de M. Ballay, gouverneur général de la côte occidentale d'Afrique. Les obsèques ont eu lieu à Chartres le jour même.

2 *Mars*. — Les fêtes du centenaire de Victor Hugo se terminent à Paris, par une très belle cérémonie place des Vosges, et par des réjouissances populaires sur la place de l'Hôtel de Ville.

— On redoute une reprise de la grève à Barcelone et on déploie d'énergiques efforts en vue de la conjurer.

3 *Mars* — L'anarchiste Libertad est arrêté à la suite d'une bagarre à la Bourse du travail, pour excitation au crime.

— Une imposante cérémonie a lieu dans la basilique de Saint-Pierre de Rome en l'honneur du Jubilé du Pape.

— De terribles inondations se produisent aux Etats-Unis et causent de nombreuses victimes.

4 *Mars* — Après des perquisitions faites à la suite de la bagarre de la

Bourse du travail, quelques anarchistes sont expulsés ; d'autres sont traduits en police correctionnelle et condamnés.

5 *Mars* — Le Président de la République reçoit des mains du prince Ouroussoff, ambassadeur de Russie à Paris, une lettre autographe de l'empereur Nicolas l'invitant à faire un voyage en Russie.

6 *Mars*. — De midi à minuit, les boulevards de Paris, sont à l'occasion de la mi-carême, joyeusement animés par des sonneries et des avalanches de confetti. Les cortèges, éclairés par un soleil printanier, présentent dans leurs quartiers respectifs, un éclat resplendissant.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Dans son précédent numéro, la *Petite Gazette*, parlant de l'élection municipale complémentaire du 16 Mars, donnait à entendre que de tous les noms mis en avant pour l'occupation du siège de M. Berger, aucune candidature sérieuse ne s'était révélée jusqu'à en vue de solliciter cette succession et de prendre en main la défense des intérêts de la cité Dammartinoise.

Toujours préoccupé de la réussite de son projet de chemin de fer, sur

lequel il base, avec raison, les plus sérieuses espérances pour le relèvement du pays, le docteur Studer s'est attaché à trouver un candidat aussi dévoué que l'était M. Berger, à la cause du chemin de fer et résolu à seconder toutes les tentatives ayant pour objet l'intérêt général de la ville.

Ces démarches n'ont pas été vaines car notre excellent collègue a obtenu de M. Duru, ancien conseiller municipal, la promesse que celui-ci accepterait le mandat de Conseiller municipal au cas où les électeurs jugeraient à propos de le lui confier de nouveau.

On se souvient qu'aux dernières élections municipales on avait fait courir le bruit du départ prochain de M. Duru et que c'est pour cette cause qu'il échoua de quelques voix dans le renouvellement de son mandat.

Espérons que cette fois, les électeurs ne se laisseront plus ébranler par des racontars de ce genre, et qu'ils sauront rendre à notre excellent concitoyen cette justice, qu'il a toujours défendu de son mieux les intérêts de la commune et que plus que jamais, ils le croient en mesure de lui rendre d'importants services.

Nous joignons nos vives félicitations à celles qu'à reçues déjà, en grand nombre, notre dévoué et bien sympathique conseiller d'arrondissement M. Léonor Dupille au sujet de sa récente nomination comme officier d'Académie.

M. Léonor Dupille remplit, comme on sait, depuis de très longues années avec un zèle très méritoire et un dévouement éprouvé, à Dammarlin, les fonctions de conseiller municipal, d'administrateur de l'hospice, de membre de la commission cantonale de

statistique, délégué cantonal, il est de plus, poète à ses heures et a donné le jour à de nombreuses productions parmi lesquelles son ouvrage intitulé : *Sur les bords de la Beuvronne et de la Nonette*, recueil aussi intéressant que spirituel de monographies locales rimées. Il est également l'un des membres les plus assidus de la société lyrique du *Caveau* dont les recueils annuels contiennent de nombreuses poésies de notre distingué concitoyen.

La liste des « *Vétérans des Armées de terre et de mer* » de la nouvelle section de Dammartin s'est augmentée, cette semaine, des adhérents dont les noms suivent :

Vivants. — Delhomme Paul. — Hérain Gustave. — Molingre fils. — Yszebaut Charles. — Soudan Jules. — Lobin Achille. — Fourchault Pierre. — Prive Désiré. — Chenois Alexandre. — Duffoecq Emile. — Laude Victor. — Avroy Denis.

Tuilly. — Michel Joseph. — Brazillier François.

M. l'abbé Grandtrait dont le zèle est éprouvé a fait vendredi dernier une conférence au Mesnil-Amelot et se prépare à en présider une autre ce soir, dimanche, à Saint-Soupplets.

Nous connaissons bientôt le résultat de ces nouvelles réunions.

En l'absence de son fils, le père Gustave Bénit, 59 ans, bonnetier, se rendit au domicile de sa bru, Alice Susset, femme Bénit, âgée de 16 ans, pour chercher des outils qui, prétend-il, lui appartenaient.

Comme il était ivre, la jeune femme lui refusa l'accès de sa maison, ce qui amena le père Bénit à se mettre dans une colère extrême qui se manifesta bientôt par des injures à sa belle fille et à la tante de cette dernière, la

veuve Boulanger, née Désirée Marteau qu'on était allé chercher.

Comme le père Bénit est coutumier du fait, procès-verbal a été dressé contre lui pour contravention à l'art. 479 § 8 du code pénal, le fait de tapage injurieux et scandale sur la voie publique étant suffisamment établi par la déposition des témoins.

(La *Brie*)

Procès-verbal a été dressé contre M. Jean Rougier, charretier chez M. Beaufils, au Pré-Saint-Gervais, et contre M. Ballamand, charretier chez M. Lelièvre à Nanteuil-le-Haudoin, pour transport de bestiaux en voitures non étanches.

SAINT-MARD

On nous écrit :

L'an dernier vous avez entretenu les lecteurs de la *Petite Gazette* d'un procès intenté par M. le curé de Saint-Mard à M. Larger, trésorier de la fabrique, qui l'avait accusé, par lettre, d'avoir dilapidé les deniers de cette paroisse.

Condamné à Dammartin, en justice de paix, à 25 fr. de dommages-intérêts, M. Larger, s'était pourvu, disait la même *Petite Gazette*, en appel, dans l'espoir de voir casser le jugement de Dammartin et interpréter dans un sens moins offensant les termes de sa lettre. Il a été déçu dans ses espérances, car le tribunal de Meaux a confirmé le jugement de Dammartin et condamné aux frais du procès M. Larger solidairement avec les destinataires de la lettre incriminée.

SAINT-SOUPPLETS

On nous écrit :

La soirée musicale et littéraire donnée jeudi soir par le comité des jeu-

nes filles, à la mairie de Saint-Soupplets, a pleinement réussi.

Toutes ces demoiselles ont étonné l'assistance par la manière remarquable dont elles se sont acquittées de leur tâche. Aucune défaillance, aucune incorrection, aussi Mme Briet, qui a consenti gracieusement à diriger les répétitions des pièces qu'on devait produire, a-t-elle droit à toutes nos félicitations.

Nous ne saurions passer sous silence Mme Lhoste, qui a bien voulu mettre à la disposition du comité ses talents et son piano, ainsi que M. Lepape, dont le graphophone a rempli les entr'actes par les morceaux les plus variés.

Beaucoup de dames de la localité s'étaient empressées de venir en aide à la jeunesse pour préparer le théâtre et les accessoires de la scène.

Nous ne pouvons que louer ces bonnes dispositions et encourager les jeunes filles de Saint-Soupplets à persévérer dans leur entreprise de rompre de temps en temps la monotonie des veillées de l'hiver au profit d'œuvres charitables.

L. P.

SAINT-PATHUS

Notre confrère de l'*Indépendant* publie l'entrefilet suivant au sujet du mariage de M. Edmond Labour, conseiller général :

Lundi dernier, a été célébré, dans la plus stricte intimité, en l'église Sainte-Croix de Bruxelles, le mariage de M. Edmond Labour, conseiller général de Seine-et-Marne, avec Mlle Lydie Thiéry, fille de M. Félix Thiéry le grand industriel lorrain.

M. Edmond Labour est le fils du président Labour et le petit-fils du

conseiller Labour et du comte de Molinet.

C'est le bourgmestre de Bruxelles qui a tenu lui-même à unir les jeunes époux.

La bénédiction nuptiale a été donnée par l'abbé Thiéry, cousin de la mariée, et la messe a été dite par le curé de Saint-Pathus.

Un déjeuner intime a réuni les deux familles. Y assistaient :

Capitaine d'Opbove, comte et comtesse de Fadate de Saint-Georges, MM. et Mmes Paul Thiéry de Cabanes, Dubreuil, frères et sœurs des mariés ; Mmes de La Ville-le-Roux, Maugis, vicomte et vicomtesse d'Avène de Fontaine, comte d'Estienne d'Orves, commandant Target, vicomtes de Rigny, de Caix de Saint-Aymour, MM. Armand Mame de Saint-Senoch, de Lesse, de Ro, etc.

CHARNY

Deux belges et trois français huyaient ensemble, lundi soir, à l'auberge Ferté, quand l'un des enfants des Flandres, nommé Capiou, se vanta de n'avoir jamais été roulé par personne.

« Rien n'est pourtant si simple », répondit le neveu de l'aubergiste, Daniel Ferté, et empoignant le belge par le milieu du corps il le couchait aussitôt dans la salle de débit.

Capiou se releva furieux. Son compatriote, Remy Hoffmann, prit fait et cause pour lui et déclara qu'avec lui « ça ne se passerait pas comme cela. »

M. Ferté ne voulant pas de discussion dans son établissement mit les belges à la porte et bientôt Daniel et Cléret les suivaient, armés de queues de billard.

Mais Hoffmann avait tiré son cou-

teau et, quand ses adversaires ne furent plus qu'à quelques pas de lui il s'élança sur eux, leur porta à chacun un coup, qui à la tête, qui au bras, et s'enfuit en voyant M. Ané arriver au secours de ses amis.

Poursuivis, rejoints et frappés à nouveau, les belges finirent par s'échapper et se réfugièrent dans une auberge voisine.

Les blessés s'en furent avertir le garde-champêtre et le lendemain la gendarmerie de Claye était sur les lieux.

Les belges n'ayant pas de domicile en France et pouvant prendre la fuite, ont été arrêtés.

(Journal de Seine-et-Marne)

La société de secours mutuels Saint-Georges, de Charny, a tenu ces jours derniers son assemblée générale annuelle pour donner à ses membres, communication du compte rendu de ses opérations pendant l'année 1901.

En voici le résumé :

Membres honoraires	16
Membres participants	75
Total	91
Recettes de l'année	1 601 83
Dépenses de l'année	1 179 90
Excédent de Recettes	421 93
Capital disponible	10.374 86
Fonds de retraite	6.755 13
Capital engagé pour 7 pensions à 30 fr. chacune	5.720
Reste disponible pour une nouvelle pension de 30 fr.	1.635 13
Total net de l'actif au 31 décembre 1901	17.129 francs 99

MITRY-MORY

M. Benoist est propriétaire du château de la Vilette-aux-Aulnes ; il y occupe, comme jardinier, un nommé Édouard-François Carreaux, âgé de 61 ans, qui constatait, le 24 février dernier que, dans la nuit du 19 au 20

il avait été soustrait dans la serre deux arrosoirs en cuivre dits « Sauteuses », et un pulvérisateur en cuivre, le tout pouvant valoir 40 fr.

Ces outils ne portant aucune marque particulière n'ont pu être retrouvés malgré les recherches auxquelles se sont livrés les gendarmes de la brigade de Claye aussi bien dans le hameau de la Vilette-aux-Aulnes que dans les communes de Villeparisis et de Mitry-Mory.

CLAYE

M. Pelletier Eugène-Adrien, conseiller d'arrondissement, maire de Claye-Souilly, délégué cantonal et président de plusieurs sociétés locales vient d'être nommé officier d'académie.

Nos félicitations à M. le maire de Claye, pour cette distinction

La mode paraît être de voter les outils des braves travailleurs.

Cette fois, celui qui a opéré devait être au courant des habitudes de Paul Franchemont, au service de M. Lioret maire d'Annet, pour lequel il extrait de la pierre sur les confins de cette commune et de celle de Garnetin car pendant les pluies l'endroit où Franchemont avait déposé ses outils qui consistent en une masse en fer, une pioche et un pic était recouvert d'un mètre d'eau. Il a donc fallu se servir d'un crochet pour s'en emparer. La pelle seule porte sur le manche le nom du propriétaire Franchemont qui subit de ce fait un préjudice de 20 fr.

Le nommé Chevallier Léon-Henri, né à Paris le 12 octobre 1879, était arrêté et mis à la chambre de sûreté de la gendarmerie.

Dans la nuit, l'attention des gendarmes fut attirée par des bruits sourds semblant provenir dudit local. Ils s'y rendirent en toute hâte et aperçurent leur prisonnier qui, nouveau Latude, tâchait de s'enfuir par un trou qu'il avait fait dans le plafond.

Inutile de dire que des précautions furent prises pour l'empêcher de renouveler sa tentative. On comprendra quel désir il avait de prendre la poudre d'escampette, quand on saura que cet individu a une condamnation à 7 ans de travaux forcés à purger et que le bague l'attend.

Avant son départ, le futur forçat restera 4 mois à la prison de Meaux

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Par suite de la gelée, les travaux de l'Hôpital avaient dû être encore interrompus pendant plusieurs semaines. Mais, ils sont aujourd'hui repris avec une nouvelle ardeur.

L'édifice est, peut-on dire, terminé.

Il se compose d'un pavillon et de deux ailes de bâtiment y adossées. Au frontispice de la partie centrale, plus élevée que les côtés, se détachent les inscriptions suivantes, en pierre : « 1902 — Hôpital ».

On avait espéré pouvoir inaugurer l'Hôpital vers les mois de mai ou juin.

Sera-ce possible? on ne peut encore l'assurer, car, si la menuiserie est déjà avancée, par contre les peintures ne sont pas encore commencées.

Et il reste encore, nous revient-il, deux petits bâtiments annexes à construire : l'un à usage de buanderie, l'autre à usage du concierge de l'Hôpital.

On a, paraît-il, renoncé à la construction du pavillon d'isolement prévu à l'origine.

Enfin, les travaux sont poursuivis avec la plus grande activité et, le beau temps aidant, nul doute que d'ici peu, l'hôpital intercommunal n'ouvre ses portes aux malades.

Samedi dernier, ont eu lieu à Nanteuil, les obsèques de M. Renoux (Constant), livreur chez M. Dély-Delief décédé le mardi précédent.

Le défunt était sous-directeur de la Fanfare de Nanteuil.

Il n'était âgé que de 41 ans.

Parmi les nombreuses couronnes déposées sur la bière, on remarquait surtout celle offerte par M. Dély et celle de la Fanfare.

Cette société, au grand complet, a accompagné au champ du repos la dépouille mortelle de son dévoué sous-chef.

Une délégation de la Société de secours-mutuels escortait également le char funèbre.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Dély, président, Grélez, directeur, Martin, vice-président de la Fanfare, et Bonjean, vice-président de la Société de secours-mutuels.

Au cimetière, M. Grélez, directeur de la Fanfare, a pris la parole et adressé des adieux émus au défunt.

La Cavalcade projetée pour dimanche prochain, 9 mars, promet d'avoir un plein succès.

Voici les numéros du programme, à moins de modifications encore non prévues :

1^o Char du Charlatan ; 2^o Char des Enfants ; 3^o Char de la Musique ; 4^o Char de Bacchus ; 5^o Le Bœuf-Gras et ses sacrificateurs ; 6^o Noce villageoise seigneurs, soldats, clowns, pierrots etc.

Nous souhaitons bon divertissement aux collaborateurs de cette fête.

Station météorologique de Dammartin

Février 1902.

Pression atmosphérique moyenne : 759

Maximum : 771, le 1^{er}.

Minimum : 748, le 27.

Température moyenne : 4^o3

Maximum : 12^o au-dessus, le 28.

Minimum : 10^o5 au-dessous, le 16.

Pluie, quantité totale : 80 mm. 6

Nombre de jours de pluie : 11

Dons et Libéralités aux Écoles.

Sous le titre : « Dons et Libéralités, » le dernier bulletin de l'Instruction primaire fait l'énumération des communes de l'arrondissement de Meaux qui ont reçu de divers donateurs des dons à l'occasion de la distribution des prix de l'année 1901.

Nous donnons ci-après la liste des communes du canton de Dammartin, qui ont été favorisées.

Moussy-le-Neuf. — MM. Menier, député, Labour, conseiller général ; Dupille, conseiller d'arrondissement ; Buffault, délégué cantonal ; Martin, maire, et Martin Edouard, fils, chacun 2 beaux volumes.

Moussy-le-Vieux. — Vote du conseil municipal, 30 fr. pour livrets de caisse d'épargne, aux trois élèves admis au certificat d'études. — M. Duchesne, maire, 1 volume.

Saint-Soupplets. — M. Masse, maire, 10 fr. à chacun des sept élèves admis au certificat d'études. — M. Menier, député, 50 fr. ; et 2 volumes. — M. Pevrat, percepteur, 50 fr. — M. le sous-prefet, 2 volumes. — Mlle Pregonnet, propriétaire, 25 fr. — MM. Caroly, conseiller municipal ; David, propriétaire, et Meunier, chevalier de la Légion d'honneur, chacun 20 fr. — MM. Dubourg, avoué à Paris ; Petit et Bégulé, docteurs ; Fouquet, notaire ; Lepape,

Foules, Despostes, Vineuil et Mme Crépiaux, propriétaires, chacun 10 fr. — MM. J. Réaume, A. Trumelet, Delorme, Aubry, conseillers municipaux ; Faure, Auguste et Mme veuve Réaume, propriétaire chacun 5 fr. — Caisse des écoles, 100 fr.

Ces sommes ont été distribuées en livrets de caisse d'épargne de 10 fr. et de 5 fr.

Villeneuve-sous-Dammartin. M. Hutin maire, 2 livrets de caisse d'épargne de 10 fr. aux élèves admis au certificat d'études et 3 volumes.

Mme Hutin, 41 jouets magnifiques pour les élèves de la classe enfantine. — M. Boisseau, adjoint 1 livret de 10 fr. pour un élève reçu au certificat d'études. — Mme Boisseau, 1 livret de 10 fr. pour prix de travaux à l'aiguille. — Mme Fouillaux trois volumes valant 10 fr. — M. Menier député, 2 volumes.

Notice Généalogique sur les COMTES de DAMMARTIN

Extrait du Journal
du voyage du Roi à REIMS
(*Mercurius de Novembre 1722*)

suite (*)

Antoine de Chabannes, chevalier des ordres du roy, sénéchal de Carcassonne, bailli de Troyes et grand-maître de France, naquit en 1411, et fut élevé page auprès du comte de Vantadour et du seigneur de la Hire.

En 1424, il se trouva à la bataille de Verneuil, où il fut fait prisonnier. Ayant recouvré la liberté il continua à servir dans toutes les occasions qui se présenterent, et se trouva au siège de Gergeau, au combat de Pasay en 1429, et au siège de Compiègne en 1430.

En 1432, il fut établi capitaine de la ville et du château de Creil, d'où il fit plusieurs courses sur les ennemis, et dans une action il prit le bâtard de Saint-Pol et le seigneur d'Humières, qui lui payèrent une grosse rançon. Il se trouva à la prise de Meulan en 1435, exécuta une entreprise qu'il avait pro-

jetée sur Saint-Denis, et passa en Normandie, où il prit Harfleur et plusieurs autres places.

Il mena en 1437, en Cambresis et en Hénault, sa compagnie, qu'on surnomma la compagnie des écorcheurs, se mit ensuite au service du comte de Vaudemont, qu'il quitta à la sollicitation du duc de Bourbon.

Après avoir fait son accord au mois d'août 1438, il alla avec le Connétable au siège de la ville et du marché de Meaux en 1439.

Il tint le parti du dauphin du temps de la Praguerie, et resta avec lui après son accommodement, il le suivit en 1442 à la prise de Pontoise et de Dieppe, et en 1444, vers Bâle, où dans une rencontre il défait un gros bataillon de Suisses.

Depuis, le roy le retint à son service, le mit au nombre de ses pensionnaires, lui donna la charge de grand-pannetier en 1447 et lui fit de grands biens. Il eut la garde de Jacques Cœur, lorsqu'il fut fait prisonnier, des biens duquel il eut les terres de Saint-Fargeau et autres du pays de Puisaye, qu'il se fit adjuger pour certaine somme, dont il obtint le don.

Il eut encore le premier jour d'Avril de l'année 1453, la terre de Blancfort en Guyenne, comme appartenant à sa femme après qu'elle eut été reprise sur les ennemis. Il fut envoyé en 1455, avec le maréchal de Loheac, en Rouergue pour réduire les places qu'y tenait le comte d'Armagnac, et en récompense de ses services, il en obtint quelques-unes, fut fait sénéchal de Carcassonne en 1456, lieutenant-général de l'armée envoyée en Dauphiné après que le dauphin se fut retiré en France, et il se rendit maître de tout le pays, ce qui causa depuis sa disgrâce.

Après que le roi Louis XI fut parvenu à la couronne, il le fit arrêter à la poursuite de ses ennemis et conduire au Louvre, où il fut deux ans, pendant lesquels son procès lui fut fait, et par arrêt du 20 Août 1463, il fut condamné à un bannissement et d'aller demeurer à Rodez.

(*) Voir le N° 664 de la *Petite Gazette*.



Bébé fait quelques façons pour entrer dans la vie, et Monsieur attend dans son cabinet, très nerveux, le résultat de l'entrevue prolongée que Madame a avec le docteur.

Soudain, la porte s'ouvre : la garde malade présente deux jumeaux au trop heureux père. Et celui-ci, dans son émotion :

— Est-ce pour choisir ?

Une vieille femme déposait devant le tribunal correctionnel :

— Quel est votre âge ? lui demande le président.

— Vingt-neuf ans, répond-elle.

— Depuis quand ? insiste le président en souriant.

Lectures pour Tous

Le N° 6 de la 4^{ème} année des **Lectures pour Tous**, la Revue populaire que publie chaque mois la librairie Hachette et C^{ie}, vient d'être mis en vente.

La photographie a illustré toutes les pages. Avec leurs 110 gravures, les **Lectures pour Tous** ont l'aspect vivant et saisissant d'un cinématographe.

Les **Lectures pour Tous** offrent la lecture en famille la plus intéressante, la plus instructive et la plus variée. Le numéro ne coûte que 50 centimes, l'abonnement d'un an 6 francs à Paris, 7 francs pour la province.

En vente, à la librairie E. LEMARIÉ

On Demande un APPRENTI

S'adresser chez MM. COCHÉGRUE
Frères, Mécaniciens au Mesnil-Amélot
(Seine-et-Marne)



Photographie E. LEMARIÉ à Dammartin.

Groupes de Noces et de Sociétés

PORTRAITS APRÈS DÉCÈS

Reproductions — Agrandissements

Vues & Paysages

PORTRAITS

à 10 francs la douzaine
(ressemblance garantie)

Deux grands Portraits

format album, sont offerts à titre de

Prime gratuite.

On pose le Dimanche et le Jeudi
de 10 heures à 4 heures

Grand portrait prime

30 cent. sur 40

Genre fusain, très artistique et inaltérable

8 francs

PAPIERS, PRODUITS & ACCESSOIRES
de photographie

NOUVEAU PAPIER

L'AUTOMATIQUE

Virant au sel de cuisine, sans bain d'or ou de platine.

La pochette de 10 feuilles.

6 1/2 x 9 0 fr. 35

13 x 18 1 fr. 00

Cartes postales sensibles

0 fr. 75 la pochette de 10 Cartes

Plaques photographiques
de la maison E. GRAFFE & J. JOUGLA.

Papiers au gélatino-bromure et
glaces sensibles marque DUVAU.

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Dammartin — Imprimerie E. LEMARIE